

COMMUNE DE MONTLAINZIA

N°171 Grande Rue LAINS 39320 MONTLAINZIA

TEL : 03 84 85 45 54

Courriel : mairie@montlainsia.fr

PROCES VERBAL N°2023-08 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUILLET 2023 à 20 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 9 Excusés : 3 Absent : 1 Pouvoir : 0 Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi douze juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Montlainsia, légalement convoqué le 05/07/2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy BUNOD, Maire.**

Présents : Corinne BOGLI, Rémy BUNOD, Aurélie DRAPIER, Olivier GATTO, Romuald GUYENET, Bernard JANOD, Christian MUTIN, Florian ROUSSEL, Nicole VELON ;

Excusés : Nicolas DUPUIS, Elodie GALVEZ, Coline THOUBILLON

Absent : Eric GAUTHIER,

Secrétaire de séance : Nicole VELON

Approbation des procès-verbaux du 12/07/2023 par 9 voix sur 9

Délibération n°2023-07-12-01 : Cartes jeunes

Suite aux informations reçues du service Info Jeunesse Jura au sujet du renouvellement de l'opération des cartes avantages pour les jeunes, M. le Maire rappelle au Conseil les conditions d'attribution définies l'année passée dans sa délibération n°2022-21 du 20 avril 2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer gratuitement la carte jeunes aux mêmes conditions que l'an passé c'est-à-dire à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 25 ans.

Délibération n°2023-07-12-02 : Cimetières : Superficie des concessions

M. le Maire rappelle les tarifs en vigueur fixés par délibération n°2020-37 pour les concessions en pleine terre et demande au Conseil de voter la précision sur la dimension de chaque concession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe à environ 2 m² la superficie de chaque concession en pleine terre correspondant à chaque tarif de la délibération ci-dessus énoncée.

Délibération n°2023-07-12-03 : Salle des fêtes de Montagna : Renouvellement partiel de l'électroménager

M. le Maire communique les devis reçus de BBFC pour le matériel de la salle des fêtes de Montagna soit :

- Lave-vaisselle d'occasion et kit adoucisseur => 1 780,00 €
- Four = 3 990,00 € + support four = 590,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Trouve les tarifs ci-dessus trop élevés.
- Charge M. le Maire de recontacter l'entreprise.

Décharge de Lains : Suite à la contestation de dépôts interdits (Amiante ...) et de feux allumés à la décharge de Lains, il est rappelé que, conformément à l'arrêté municipal du 04/04/1991, tout dépôt est interdit. Le Conseil Municipal décide d'installer une barrière avec cadenas à l'entrée.

Anciens réservoirs de Lains : Il avait été envisagé de remettre en eau les réservoirs de Lains. Vu le coût exorbitant de l'étude de contrôle de l'étanchéité, cette idée est abandonnée après discussion. Une réflexion est menée sur la destination d'un tel investissement.

Questions diverses :

- Pour cette année, il est décidé que les apéritifs des fêtes patronales de chaque village sont pris en charge par la commune.
- Croix de Dessia : Elle a été endommagée par un véhicule agricole. La déclaration à l'assurance a été faite et le sinistre est pris en charge par l'assurance de l'exploitation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy BUNOD

La secrétaire de séance, Nicole VELON